



EDITO

Au nom du Conseil d'Administration, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année. Nous formons le vœu que les adultes de ce monde décident de l'avenir des enfants avec la seule priorité de leur intérêt et de leur bien-être.

Que les modifications qui s'opèrent en France comme à Madagascar dans le domaine de l'adoption, permettent aux enfants en attente de famille, de pouvoir être adoptés dans des conditions dignes de leur être relatées plus tard.

Nous voici donc en 2007 et cela fait déjà 8 ans que notre association existe.

Pendant ces 8 années, des évolutions et des modifications sont intervenues.

Les autorités malgaches ont ratifié la convention de La Haye en montrant ainsi leur volonté de doter leur pays d'un dispositif réglementant les conditions d'adoption.

Une nouvelle loi a été votée permettant la mise en application de la dite convention. Nous attendons avec beaucoup d'impatience le démarrage de la nouvelle procédure qui permettra nous l'espérons, à des enfants de trouver des familles en conformité avec la convention de La Haye.

Nous sommes cependant conscients combien ce dispositif est lourd à mettre en place.

C'est donc avec beaucoup de respect que nous saluons cette avancée entreprise par les autorités malgaches bien que nous regrettions quelques décisions prises dans le cadre de cette loi, notamment l'exclusion de la candidature des célibataires.

Pourtant un grand nombre de parents célibataires ont adopté, par le passé, à Madagascar et certains font partie de notre association.

Nous pouvons témoigner de leur implication auprès de leurs enfants et nous restons persuadés que, plus que la situation familiale, c'est le projet parental qui importe.

Nous regrettons également que seule l'Autorité Centrale Malgache soit habilitée à procéder à l'apparentement car nous savons pour l'avoir vécu combien le lien souvent privilégié qui se tisse avec les directeurs ou directrices de centres est important, tant sur le plan humain que sur le plan de la relation durable. En outre, le quotidien qu'ils partagent avec les enfants les placent en capacité d'évaluer, nous semble-t-il, de ce qui est mieux pour les enfants dont ils sont en charge.

A l'exemple de la Colombie, il pourrait peut-être être envisagé à terme que les autorités malgaches optent pour une délégation de compétence vers les directeurs et directrices de centres.

Ainsi il nous semble que cela contribuerait fortement à œuvrer dans l'intérêt supérieur de l'enfant, principe qui préside à la Convention de La Haye.

En France, l'Agence Française de l'Adoption a été créée courant 2006.

Nous continuons d'espérer qu'elle apportera une réelle plus-value pour les familles. Néanmoins force est de constater qu'elle devient la 2^{ème} voie de l'adoption en complément des OAA, et qu'ainsi cela marque la fin des démarches indivi-

duelles. En effet, pour tous les pays signataires de la Convention de La Haye, l'AFA est désormais incontournable.

Il faut noter cependant que «**L'A.F.A. accompagne les familles dans leur projet d'adoption, sans aucun critère de sélection des candidats, dans le strict respect des règles édictées par les pays d'origine.**», (extrait du site de L'AFA).

L'AFA transmet donc TOUS les dossiers d'adoption à destination des pays signataires de la Convention de La Haye.

A contrario des OAA, elle devra donc être ouverte à tous si les familles remplissent les critères requis par les pays d'origine.

A l'Afaenam comme au Masf nous avons toujours défendu la pluralité des démarches d'adoption, convaincus que certaines adoptions d'enfants «particuliers» ont été possibles du fait de ces rencontres uniques, permises par les adoptions en démarche individuelle.

Je pense à Lily, Salohy, Félix et tant d'autres, considérés comme enfants «hors critères» pour lesquels un projet d'adoption n'avait pas été imaginé et qui ont pu être adoptés grâce à ces rencontres humaines, de proximité, qu'aucune institution ne pourra remplacer...

Je pense aussi à ces parents «hors normes», à qui des directrices de centres ont pu faire confiance, convaincues par leur projet parental.

Enfin pendant ces 8 ans notre association a grandi, s'est développée...

Des trois fondatrices en 1999, notre association compte désormais environ 200 familles.

Les actions menées ces dernières années au côté des familles dont les dossiers en cours de procédures ont été bloqués fin 2004, et notre engagement auprès des familles se heurtant aux refus de transcription opposés par le parquet de Nantes, nous ont fortement mobilisés mais aussi nous ont permis de marquer notre engagement....

Sommaire :

- La vie de l'Afaenam
 - Réunion des régionaux
 - Débat sur la question des origines en Ile de France
 - Une date à bloquer : 12 mai 2007 - Assemblée Générale de l'Afaenam
- Actualités de l'adoption
 - La situation à Madagascar
 - Rencontre AFA / MASF
- La voie de l'Adoption
 - Journée de formation MASF - 2^{ème} session : Faut-il supprimer l'adoption ?

EDITO (suite)

Si nous essayons de rester présents sur le terrain pour mieux accompagner les familles en démarches, nous souhaitons être également un lieu de discussion et de réflexion autour du thème qui nous réunit, l'adoption et plus spécifiquement à Madagascar.

Nos adhérents principalement concentrés sur l'ouest à notre création sont maintenant répartis un peu partout en France. De nouvelles délégations régionales se mettent en place et nous espérons qu'elles continueront de s'étendre pour offrir une relation plus proche entre les membres de l'association.

Durant ses années, l'Afaenam a également participé activement à la création et au développement du Masf dont elle est membre co-fondateur et nous avons apporté notre contribution à cet échelon national par le biais notre implication au sein de son Conseil d'Administration.

Cette année 2007 sera aussi pour l'Afaenam celle du changement de présidence. Il est temps ! Cela fait maintenant 8 ans que j'assume cette fonction et le renouvellement est nécessaire pour favoriser et pérenniser la dynamique associative. Notre Conseil d'Administration prépare ce renouvellement depuis quelques mois déjà et je sais que celui ou celle qui me succèdera, mettra toute son énergie et ses idées nouvelles au service de notre association dans le respect des valeurs qui sont les nôtres.

Pour ma part, tout en restant au conseil d'administration de l'Afaenam en pleine solidarité avec mon successeur et son équipe, je continuerai d'assurer la présidence du Mouvement d'Adoption Sans Frontières selon le mandat qui m'a été confié.

Le chantier de l'adoption est en perpétuelle mutation et il reste dans ce domaine encore du chemin à parcourir pour mener à bien une réflexion qui conduise peu à peu à une reconnaissance pleine, entière et sans arrière pensée de ce lien de filiation dans notre société.

Que 2007 nous fassent avancer plus avant sur tous ces points dans l'intérêt premier de nos enfants.

Hélène MAHEO, Présidente

SITUATION DE L'ADOPTION A MADAGASCAR

Après des mois d'attente, le décret d'application de la loi de juillet 2005, ratifiée définitivement en septembre 2005, est paru dans les tous premiers jours de décembre 2006.

A l'automne, les autorités malgaches auraient demandé aux centres de stopper toute attribution, en leur retirant leur agrément. Dans le même temps, dans le cadre de la phase transitoire précédant la nouvelle procédure, un certain nombre de dossiers d'enfants attribués en 2006 ont été examinés par le Comité Ad Hoc. A cet égard, il devrait s'agir des derniers dossiers traités avec la procédure en cours depuis un peu plus d'un an.

Après quoi, nous serons dans l'attente de l'installation à Madagascar de l'Autorité Centrale, et de la mise en route de la procédure d'agrément des centres par les autorités malgaches.

Du côté des autorités françaises, l'AFA devrait devenir l'interlocuteur privilégié de l'Autorité Centrale malgache, et préparer la reprise des adoptions. Pour tous les pays «La Haye», les adoptants auront donc à choisir l'une des deux voies : déposer un dossier à l'AFA ou auprès d'un OAA.

Il sera désormais difficile de parler de véritable démarche individuelle, ce que l'Afaenam regrette.

Il est bien entendu difficile d'estimer le temps que nécessitera la reprise des adoptions. L'Afaenam espère que tous les acteurs de ce processus oeuvreront à une mise en route la plus rapide possible. Ceci en premier lieu dans l'intérêt des enfants en attente, mais aussi des nombreuses familles françaises candidates à l'adoption à Madagascar, le tout dans le respect des principes éthiques qui ont conduit à cette nouvelle procédure. Compte tenu des délais induits par la mise en place de toutes les conditions nécessaires au redémarrage de l'adoption internationale, l'Afaenam appelle de ses voeux une reprise des apparentements dans le courant de 2007.

Pour davantage d'informations sur la nouvelle procédure les familles peuvent consulter dans leur intégralité les textes de la loi n°2005-014 et du décret n°2006-596 sur le site web du Ministère malgache des Affaires étrangères (www.madagascar-diplomatie.net). Nous reprenons dans l'encadré ci-dessous les principales dispositions retenues par l'ambassade de France à Tananarive et publiées sur son site (www.ambafrance-mada.org)

«Ainsi, à compter du 1er janvier 2007, toute demande d'adoption plénière internationale doit être présentée conformément à la nouvelle procédure dont voici les principales dispositions :

... conformément aux dispositions de la Convention de La Haye, les dossiers individuels qui ne transiteraient pas par l'Agence Française de l'Adoption (A.F.A.) ou par un Organisme Agréé pour l'Adoption (O.A.A.) seront rejetés. L'attention des adoptants, à qui un enfant serait directement proposé par les centres sociaux d'accueil malgaches, est donc appelée sur le fait qu'un tel apparentement est contraire aux dispositions de la Convention de La Haye et de la législation malgache.

... l'adoption plénière internationale d'un enfant âgé de moins de 12 ans n'est permise qu'aux époux hétérosexuels dont l'un est âgé d'au moins 30 ans et qui, le jour de l'adoption, ont au plus trois enfants vivants à charge.

... un délai de placement de six mois est prévu, à compter de l'ordonnance de garde provisoire, avant que les parents biologiques ne signent le consentement à l'adoption devant un Juge des enfants. Ils disposent ensuite d'un délai de rétractation de trois mois.

... les parents adoptants disposent d'une période probatoire d'un mois pour se familiariser avec l'enfant, avec possibilité de rétractation.

... la délivrance par l'Autorité centrale du certificat de conformité n'interviendra qu'après l'expiration du délai de non-recours fixé à un mois.

... en pratique, au moins l'un des parents adoptants (en cas d'empêchement, l'autre a en effet la possibilité de se faire représenter par procuration) devra donc séjourner au minimum deux mois à Madagascar avant de solliciter le visa de sortie de l'enfant pour la France.»

MASF, Journée de formation du 21 Octobre 2006

Dans la continuité de la journée du mois de juin dernier (Cf. Gazety Kely N° 13), le MASF a proposé une deuxième journée de formation sur le thème «Faut-il supprimer l'adoption ? ». Cette question – un tantinet provocatrice – venait en réponse au regard de la société sur la filiation adoptive face à l'idéal des liens du sang dont tout parent adoptif et a fortiori tout enfant adopté est un jour la victime à défaut d'en être le témoin.

Sur la base de constats quotidiens et des messages véhiculés, le MASF souhaitait au cours de cette journée faire la démonstration des réalités de l'adoption.

C'est ainsi qu'à la suite d'un historique introductif du MASF ; nous avons abordé le temps fort de la journée avec Michel Duyme - Epidémiologiste, Psychologue et Généticien – chercheur du CNRS et Professeur à l'Université de Médecine de Montpellier nous a présenté les conclusions de ses recherches sur le thème :

Les échecs de l'adoption revisités.

Michel Duyme a fait un exposé sur l'importance de la construction neuronale et synaptique chez l'enfant du point de vue de ses capacités intellectuelles et motrices ultérieures. Si ces constructions se font surtout jusqu'à l'âge d'environ quatre ans. Au delà, le nombre de synapses diminue, celles qui sont "utiles" restent aux dépens de celles qui le sont moins. L'adolescence est aussi une période de (re) construction neuronale et à ce titre peut être mise à profit pour augmenter ou rattraper partiellement des capaci-

tés intellectuelles et motrices déficientes par rapport aux capacités habituelles d'un individu.

Si un enfant ne reçoit pas ce dont il a besoin pendant ces années, ces manques, s'ils ne sont pas perçus et traités à temps, sont en quelque sorte "inscrits biologiquement" au travers du déficit neuronal et synaptique et peuvent se traduire par un retard de langage irrattrapable, ou des problèmes moteurs par exemple. A l'aide d'études statistiques sur différents cas et populations, Michel Duyme a ainsi montré l'importance capitale de l'environnement sur l'évolution des capacités d'un enfant : tout ne vient pas des gènes.

Après cet exposé scientifique, nous avons discuté des accusations portées contre l'adoption, rendue responsable par exemple de l'apparition de troubles de l'attachement ou de difficultés d'apprentissage, sans compter ces fameux "15% d'échecs" dont la CADCO (Cf. encadré ci-dessous) se fait si complaisamment l'écho. A cela Michel Duyme a répondu qu'à travers toutes les études qu'il a faites, ce n'était pas les situations en elles-mêmes qui étaient défavorables ou non mais les difficultés rencontrées à un moment précis. Ainsi un divorce par exemple n'est pas en soi porteur de problèmes pour l'évolution normale d'un enfant, mais les mécanismes qui peuvent l'accompagner, eux, peuvent être dévastateurs : conflits, regard de la société, ennuis financiers...

Pour Michel Duyme, l'adoption, loin d'être responsable de troubles, est au contraire une situation très favorable

pour l'évolution d'un enfant. Si un enfant présente des problèmes, il faut plutôt s'interroger sur les manques ou mauvais traitements qu'il a pu subir avant cette adoption.

A propos des "15% d'échecs", Michel Duyme nous a affirmé avoir recherché sans succès l'origine scientifique de ce chiffre. La seule information qu'il ait réussi à retrouver faisait état de ces 15 % d'échecs concernant une étude réalisée sur 18 ans, ce qui donne moins de 1% d'échecs par an. Ce chiffre nommait une recherche d'autre part introuvable, dont on ne sait ni si elle existe réellement ; ni quelles ont été ses conditions de réalisation. Michel Duyme nous a par ailleurs fait remarquer qu'on ne savait d'ailleurs pas du tout ce que recouvre le terme "d'échecs". En d'autres mots, il faut se méfier des chiffres, et s'assurer que les méthodes de réalisation des études ne présentent pas de biais.

Nous faisant part de son étonnement face à la cabale actuelle contre l'adoption que nous lui décrivions, et des arguments qui l'accompagnaient ; Michel Duyme a jugé qu'il s'agissait d'un retour en arrière de 30 ans, comme si toutes les recherches scientifiques à ce sujet n'avaient servi à rien, en tout cas en France où l'idéologie semble toujours aussi prégnante.

En conclusion de cette journée, nous sommes convenu d'organiser des réflexions par exemple autour d'ateliers touchant aux grands thèmes abordés.

... la suite à la prochaine session !

Marie Emmanuelle Grastilleur

CADCO (Coordination des Actions pour le Droit de la Connaissance des Origines)

Il est des associations dont le fait même d'en parler dérange ... Parmi celles-ci la CADCO siège avec des idées développées et des actions conduites sous la houlette de son président M. Verdier. Si ces idées et actions nous préoccupent grandement c'est parce que l'ultime but de la CADCO est de déposer une proposition de loi visant à ne maintenir qu'une forme d'adoption afin de préserver les «droits premiers du sang». La CADCO milite ainsi contre l'accouchement sous « X » et avance des idées très inquiétantes à l'égard de l'adoption dont voici quelques morceaux choisis :

- l'adoption internationale est assimilable à la déportation d'enfants
- l'adoption plénière est un obstacle à la connaissance des origines
- remise en cause de l'adoption plénière voir de toute forme d'adoption

Véhiculer des idées est une chose, mener des actions en est une autre. Comme la CADCO l'explique sur son site internet (<http://www.cadco.asso.fr/presentation/index.html>), la mise en œuvre d'action s'exerce : « Auprès des pouvoirs publics, du grand public, des personnes concernées, des professionnels ». C'est sur ce dernier point que la CADCO est un réel danger dans la mesure où la CADCO est un organisme de formation déclaré organisant des colloques et séminaires à destination des professionnels du secteur social, familial, etc.

RENCONTRE MASF/ L'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION (AFA)

La rencontre dont il est fait état ici datant de novembre, nous y ajouterons quelques notes en italique afin d'actualiser certaines informations.

Le MASF représenté par Nadine Pinget, Jacques Chomilier et Hélène Mahéo a été reçu le 23 novembre 2006 à l'AFA. Ses représentants - Madame de Choiseul Praslin (Directrice), Monsieur Douffet et Monsieur Blanchy -, ont ainsi répondu à la demande écrite du MASF pour faire le point sur la mise en place des nouvelles procédures et obtenir les réponses à ses questions.

L'organisation

L'équipe de l'AFA est à ce jour, l'AFA est composée de trente personnes, dont dix rédacteurs.

L'accueil des postulants : Nous signalons quelques soucis d'accueil rapportés par des postulants. Les représentants de l'AFA nous répondent qu'ils disposent de très peu d'informations fiables sur certains pays, tels que le Mexique, où ils doivent se rendre prochainement. Nos remarques sont prises en compte mais il est rappelé que 150 communications sont reçues quotidiennement. Ils ont conscience de la nécessité d'un accueil de qualité et une personne doit prochainement être embauchée pour faciliter les relations avec les postulants.

Un arbre de décision est en cours afin d'affiner et d'uniformiser les réponses apportées en fonction des projets des candidats d'une part et des exigences des pays d'accueil d'autre part.

Les correspondants locaux dans les pays étrangers : Il n'y a à ce jour aucun correspondant local engagé, même si des discussions sont avancées dans certains pays.

Il semblerait que le correspondant local en Colombie soit désormais nommé.

Les correspondants départementaux : ont été désignés par un arrêté du Président du Conseil Général dans une soixantaine de départements, et dans les autres un référent est identifié. Environ 140 personnels départementaux ont bénéficié de la formation de l'AFA.

Prise en charge : 40 apparentements ont été réalisés à ce jour.

L'obligation de l'unicité du pays d'origine vers lequel les démarches sont entreprises n'existe que pour la Chine, car elle est imposée par le pays d'origine. Pour les autres pays, elle n'existe pas. L'AFA, tout en reconnaissant le principe de réalité qui permet une démarche en parallèle via un OAA, ou en démarche individuelle pour les pays non La Haye, déconseille d'engager des procédures dans plusieurs pays.

Ils pensent regrettable l'investissement que les familles pourraient faire sur plusieurs pays à la fois et estiment que les délais d'attente étant sensiblement les mêmes d'un pays à l'autre, les familles risquent de se trouver avec des propositions d'enfant simultanément. Ils reconnaissent néanmoins qu'ils sont obligés de transmettre plusieurs dossiers si la famille le demande.

Le MASF porte à la connaissance de ses interlocuteurs, à titre d'exemple, la lettre de Madame d'Ornano, présidente du Conseil général du Calvados, qui indique clairement que l'AFA ne possède pas de critères de sélection lors de la présentation des candidats de son département. L'AFA effectue

en fait une sélection, qui est celle imposée par le pays d'origine, sur des bases légales, mais aussi subjectives. Cette subjectivité résulte des discussions qu'ont eues les responsables de l'AFA avec les délégations étrangères rencontrées. Ces critères sont clairement exprimés lors des réunions de travail avec les pays d'origine. Pour la directrice de l'AFA, un bon dossier est celui qui respecte tous les critères du pays d'origine. Ce serait à ses yeux de la tromperie vis à vis des postulants que de transmettre un dossier qui n'aboutira pas. L'AFA veut avoir un rôle d'accompagnement et souhaite dire la vérité aux postulants sur les chances réelles de leur dossier. C'est notamment le rôle des délégués de l'AFA d'aider les postulants à réorienter leur demande (par exemple vers un pays non La Haye) ou même à y renoncer.

La procédure

C'est l'AFA qui établit l'autorisation à la poursuite de la procédure et la MAI qui donne son autorisation pour le visa. Lorsque la MAI disparaîtra pour laisser place au secrétariat général de l'autorité centrale, un nouveau système se mis en place et des négociations sont en cours pour le préparer. L'AFA a rencontré le Procureur Hubert chargé au TGI de Nantes de la transcription des jugements d'adoption. Il a attiré leur attention sur le fait que les documents concernant les Etats civils des personnes ainsi que la nature du consentement ne devaient pas prêter le flanc au moindre doute. L'AFA a un rôle d'information important à jouer à ce niveau vis à vis des postulants.

L'expédition des dossiers

Monsieur Blanchy signale que l'AFA paye le même tarif, que le dossier soit acheminé par un transporteur privé ou par la valise diplomatique. La MAI payait sur son budget le coût du transport des dossiers. En fonction des pays et de la fiabilité de la poste locale, les deux voies sont utilisées à l'heure actuelle. Il est inenvisageable que l'AFA puisse prendre cette dépense à sa charge, le contrôleur financier s'y opposerait. Nous n'avons pas manqué de souligner que nous déplorions ce changement qui était une charge supplémentaire pour les familles.

Le site Internet

Il est indiqué sur le site de l'AFA la procédure à suivre pour effectuer un recours en cas de refus de visa de la part du Consulat dans le pays d'origine.

Concernant l'absence de certaines APPO sur le site de l'AFA, l'AFAENAC a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas que ses coordonnées soient indiquées dans l'immédiat - dorénavant, l'AFAENAC ayant un site souhaite être mentionnée sur le site de l'AFA-mais celles de la Bulgarie et du Sri Lanka seront rajoutées.

Comité de suivi

Le MASF a souhaité dans sa lettre que le Comité de suivi, dont il est membre, se réunisse après chaque CA, soit 4 fois par an, au lieu de deux. La directrice fait remarquer que la réunion de ce Comité est déjà lourde et contraignante, que celui-ci peut être réuni à la demande de la direction en plus des 2 réunions annuelles, et que nous pouvons être reçus par la direction de l'AFA chaque fois que nous le souhaitons. Notre demande n'est donc pas acceptée. *(suite page 5)*

AGENDA : **RESERVEZ DES AUJOURD'HUI VOTRE DATE pour L'ASSEMBLEE GENERALE de L'AFAENAM qui aura lieu le Samedi 12 MAI 2007 (14h30) à NANTES «Le regard porté sur nos enfants et leur intégration pendant leur scolarité»**
Une invitation vous parviendra ultérieurement

RENCONTRE MASF/ L'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION (AFA) - SuiteLes pays d'origine

Colombie : La règle écrite des deux ans maximum depuis l'obtention de l'agrément pour pouvoir entamer une démarche tient compte de la réalité du terrain en Colombie. L'AFA, contrairement à la MAI, peut intervenir auprès des Conseils généraux pour la mise en œuvre d'un nouvel agrément. En fait, cela peut se régler au cas par cas. Certains ICBF régionaux envoient directement les dossiers aux parents, sans que l'AFA en soit informée. Dans ce cas les parents doivent en adresser une copie à l'AFA qui s'assure de la qualité des documents sur un plan légal afin d'éviter des soucis lors de la transcription à Nantes.

Sri Lanka : Quelques dossiers sont partis grâce au concours apporté par l'association Kashi Bunda. L'AFA a exprimé le souhait de recevoir Aralya (APPO du Sri Lanka)

Vietnam : Ce pays souhaite ratifier rapidement la Convention de La Haye. Il a les moyens pour mettre en place une Autorité centrale ainsi qu'un fichier des enfants, mais le pouvoir central ne maîtrise pas les services sociaux ni les comités populaires au niveau local. Il est prévu un système centralisé, avec une taxe pour les adoptants, plus des projets humanitaires, payés par les familles. Chaque OAA devant établir une convention avec un orphelinat dans laquelle figure une partie d'aide humanitaire, l'AFA a des difficultés sur ce point. Lors de la visite de l'AFA au Vietnam, ils ont visité dix orphelinats, deux ont fait part de leur intention de collaborer avec l'AFA, trois autres sont en cours. Ces lettres d'intention permettent de débloquer la situation au niveau central pour l'obtention de la licence par l'AFA, qui devrait prendre encore trois mois.. Un représentant local de l'AFA est pressenti (français, non installé au consulat) ainsi que deux adjoints vietnamiens, l'un au nord, l'autre au sud.

Nous leur avons suggéré de rencontrer les Grains de Riz (APPO Vietnam).

Le quota fixé par les autorités vietnamiennes pour le moment limite les adoptions à 50 par an.

Actuellement les négociations avec le Cambodge sont au point mort, mais comme au Vietnam il serait question que le quota des adoptions annuelles se limite à 50 également.

Russie : Le dossier d'accréditation de l'AFA est maintenant dans les tuyaux, après quelques difficultés, ceci devrait aboutir dans les trois mois.

Inde : Le MASF fait remarquer que sur les trois dernières années, l'Espagne et l'Italie ont procédé à environ une centaine d'adoptions annuelles, alors que la France n'en compte qu'une vingtaine. L'AFA ne possède aucun document sur ce pays.

Un déplacement de l'AFA vers ce pays est prévu en Mars ou Avril

Madagascar : l'AFA attend la publication du décret de la nouvelle loi pour pouvoir demander son accréditation.

Le décret est maintenant paru mais l'AFA attend le démarrage effectif des procédures.

Afrique francophone. Le Niger est approché

Le Mali, Burkina Faso et Madagascar restent pour le moment les seuls pays d'Afrique vers lesquels il y ait un réel projet de partenariat avec l'AFA

Nous avons abordé en fin de rendez-vous les problèmes de visas au Sénégal et au Cameroun mais cette question relève des services de la MAI.

Notre entretien a duré 2 heures dans un climat courtois.

Nous avons essayé tout en affirmant nos positions de laisser la porte ouverte au dialogue avec cette nouvelle institution qui est désormais incontournable....

Hélène Mahéo
Présidente

AU PAYS DES PARENTS (CONTE POUR LES PETITS ET LES GRANDS ...)

Au pays des parents vivent une femme et son mari. Dès le matin, dans les maisons qui les entourent, ils entendent des cris et des rires, ils voient tous les volets s'ouvrir et des enfants courir dans les jardins. Mais leur jardin à eux reste silencieux et leur grande maison reste vide parce qu'ils n'ont pas d'enfants. Souvent, derrière sa fenêtre, la femme regarde des mamans donner le biberon à leurs enfants et elle pense : « Dans mes bras aussi, il y a la place d'un enfant. »

Souvent, l'homme regarde des papas se promener avec leurs enfants. Et il pense : « Mes épaules aussi sont faites pour montrer le monde à un enfant. »

Ce sont des parents sans enfants.

Alors un soir, la femme dit : « Ce n'est pas parce que je ne peux pas porter un enfant dans mon ventre, que je ne pourrai jamais en porter dans mes bras. J'ai entendu parler d'un pays où les enfants ont des mamans pour les porter dans leur ventre et leur donner la vie. Mais où, une fois nés, ils n'ont plus de parents à aimer. »

Ce sont des enfants sans parents.

Là-bas, sûrement, un enfant nous attend. »

Aussitôt, ils partent à la recherche de ce pays. L'homme marche à grands pas, la femme court en murmurant : « J'ai hâte, tellement hâte de serrer cet enfant contre moi. » Quand soudain, un géant apparaît. Il est très grand et il voit très loin et comme il est très gentil, il a envie de les aider.

Alors, il les soulève du sol entre deux de ses doigts pour leur montrer là-bas, tout là-bas, le chemin du pays qu'ils cherchent. Mais quand il les repose par terre, l'homme et la femme sont tout tremblants. Le géant part en soupirant : « Eh oui ! Quand on est grand, on peut faire peur aux tout-petits. »

Le cœur battant, ils repartent dans la nuit. Tout bas, le mari dit à sa femme : « Tu sais, si c'est une fille, j'aimerais qu'on l'appelle Claire. » Et tout doucement, la femme répond : « Et moi, si c'est un garçon, j'aimerais beaucoup l'appeler Jean. »

Soudain, ils aperçoivent une ombre minuscule. C'est un petit lutin qui leur fait de grands signes. « Ah ! ah ! Vous alliez passer sans me voir et pourtant, c'est moi qui dois vous montrer le chemin. D'ailleurs, ce sont souvent les petits qui montrent le chemin aux grands ... » Alors, le cœur joyeux, l'homme et la femme suivent le lutin. Il les fait grimper sur une immense montagne et il leur dit : « Regardez, c'est tout droit qu'est le pays que vous cherchez ! » Et comme la femme soupire : « Mon Dieu, que c'est loin encore ! » Un oiseau s'envole en criant : « Un enfant vient toujours de loin, de très loin, de très très loin. »

Le cœur léger, l'homme et la femme reprennent leur marche. Et quand enfin ils arrivent au pays qu'ils ont tant cherché, une petite fille les attend. Ils sont comme tremblants du désir de courir vers elle. Mais ils se souviennent des paroles du géant : « Quand on est grand, on peut faire peur aux tout-petits. » Et ils restent là, sans bouger.

(Suite page 6)

RENCONTRE ANNUELLE DES DELEGUES REGIONAUX, 22 OCTOBRE 2006

Le 22 Octobre 2006, l'Afaenam a réuni, à Paris, ses Délégations Régionales et le CA pour une rencontre annuelle destinée spécifiquement aux délégués régionaux.

Nous étions donc 19 personnes rassemblées pour une journée de réflexion et de travail dans le but d'évoquer les sujets externes et internes du moment, parler du fonctionnement, définir des moyens d'actions, rappeler quelles sont les valeurs de l'Afaenam et nous connaître mieux...car l'équipe de l'Afaenam s'est étoffée notamment de Délégués régionaux. Le fil conducteur était «La place de l'Afaenam dans le nouveau paysage de l'adoption»

La journée s'est déroulée en deux temps : en matinée des groupes ont été constitués pour réfléchir, débattre et l'après-midi a été consacrée à la mise en commun des échanges du matin et réfléchir sur les actions à mettre en place en prenant en compte les moyens dont l'Afaenam dispose.

Les thèmes mis en débat étaient donc: la situation de l'adoption aujourd'hui ce qu'elle sera demain, la place et le rôle de l'Afaenam, le rôle des délégués régionaux.

Force est de constater que l'adoption est quelque peu bloquée actuellement compte tenu d'une part de mise en application de la nouvelle loi à Madagascar et d'autre part de la création de l'AFA, qui a d'ailleurs pris contact avec les autorités compétentes à Madagascar aux fins de conclure une convention.

Il faut savoir que les deux voies de l'adoption pour Madagascar seront désormais l'AFA et les OAA, ne permettant probablement plus l'adoption par démarche individuelle ce à quoi l'Afaenam reste très attachée.

Malgré ces modifications, l'Afaenam a encore et toujours sa raison d'être et ses missions se justifient :

1. Auprès des postulants et ce même si dans l'immédiat il n'y a pas grand-chose à offrir d'un point de vue concret et purement pratique car l'adoption n'est pas rouverte.
2. Auprès des parents ayant déjà adopté pour maintenir le lien, être un lieu d'échanges et de réflexion, et de soutien pour les familles. Pour rappel, les membres du conseil d'administration ont consacré beaucoup de temps à apporter de l'aide aux parents (transcription, organisation de réunions à thèmes, etc...).
3. Dans le cadre de relations avec l'AFA : parce que les adoptions à Madagascar vont reprendre et que l'AFA n'a pas tous les éléments en main. L'Afaenam jouera également un rôle par le biais du Masf. C'est important d'être présent à ce niveau là car cela permet de défendre l'image de l'adoption.
4. L'évolution de l'Afaenam avec la mise en place des délégués régionaux porteurs de ses valeurs (proximité postulants/adoptants/autorités), fort investissement dans le MASF, etc.

En conclusion sur le rôle de l'Afaenam : être un phare, un repère au sujet de l'adoption à Madagascar

L'après-midi, la mise en commun des travaux a permis de dessiner les moyens d'actions de l'Afaenam qui pour certains existaient déjà en partie mais qui vont pouvoir être améliorés grâce d'une part aux délégués régionaux plus nombreux et d'autre part au soutien du MASF également.

Actions vers :

- ⇒ Les institutionnels : Il faudra prendre des contacts et les maintenir régulièrement avec les ASE, les représentants de l'AFA en local pour faire connaître l'association et se présenter comme un relais pour les postulants, ainsi qu'auprès des espaces Adoption qui ont besoin des APPO. Il faudra aussi contacter les différents Conseils Généraux en vue de déposer des dossiers de demande de subvention pour assurer le fonctionnement de l'association,
- ⇒ Les postulants, les parents ayant adoptés : Organiser des rencontres sous différentes formes avec les postulants, les parents ayant déjà adopté, assurer des permanences téléphoniques, développer la notion de famille contact dans les Régions, présenter l'Afaenam lors de rencontres organisées par d'autres APPO ou autres associations en lien avec l'adoption, ...

Dans tous ces domaines il y a là un rôle important à jouer pour les Délégués Régionaux.

La charte, fixant les missions des délégués Régionaux, a été validée et des outils vont être constitués et mis à disposition pour leur permettre d'assurer leurs missions.



Au terme de cette journée, chacun des délégués a pu donc mieux cerner les contours de son rôle et a apprécié ce type de rendez-vous - premier du genre de part sa durée et le nombre de participants- riche d'échanges, de travail et de convivialité, déjà les thèmes de la prochaine session sont ébauchés...

Que tous soient remerciés pour leur implication au service de l'association.

Pascal Ménard,
Vice-Président

AU PAYS DES PARENTS (CONTE POUR LES PETITS ET LES GRANDS ...) - SUITE

Tout doucement, la petite fille s'approche et elle pose sa main sur celle de l'homme. En voyant cette petite main brune sur sa grande main blanche, l'homme se souvient des paroles du lutin : «Ce sont souvent les petits qui montrent le chemin aux grands.»

Et il sourit : «Ah non, ma fille, je ne t'appellerai pas Claire, c'était le nom d'une petite fille imaginaire, mais toi, tu m'apprendras ton nom à toi, et qui tu es, et comment être ton papa.» Et puis la petite fille court se blottir dans le cou de la femme. Et là, dans ces bras de maman, elle s'endort paisiblement. En la regardant ainsi endormie la maman murmure : «Ma fille, ma petite fille, ma déjà grande fille, c'est normal, je t'ai portée si longtemps dans mon cœur, qu'aujourd'hui où enfin, nous nous sommes rencontrées, tu sais déjà courir et

marcher !»

Depuis ce jour, au pays des parents, la grande maison n'est plus vide. Dès le matin, on voit tous les volets s'ouvrir et on entend des cris et des rires. Et quand un enfant demande : «C'est drôle, votre fille, elle n'a pas la même couleur que vous». Les parents pensent aux paroles de l'oiseau et répondent fièrement : « Oui, c'est vrai, elle vient de loin, et à chaque fois qu'elle pose sa petite main sur la nôtre, elle nous rappelle que la vie vient toujours de loin, de très loin, de très très loin ...»

Marie Agnès Gaudrat

In Les Belles Histoires Hors Série N°2 - Juillet/Août 2003
Editions Bayard Jeunesse

Rencontre de la Délégation Régionale Ile de France le 20 janvier 2007
QUELLE IMPORTANCE DONNER A LA RECHERCHE DES ORIGINES ...

Le samedi 20 Janvier, la délégation parisienne de l'Afaenam a organisé une rencontre sur le thème "Quelle importance donner à la recherche des origines dans développement des enfants adoptés".

C'est Fanny Cohen-Herlem, pédopsychiatre, membre du CSA et médecin directeur de l'Arbre Vert (lieu de soutien et d'accompagnement à la parentalité et à la filiation adoptive) qui est intervenue. Nous l'avons sollicité parce que certains membres de l'Afaenam avaient pu assister à la réunion de formation organisée par le MASF en Juin 2006 (voir Gazety Kely n° 13 de Juillet 2006) et ainsi apprécier la qualité de son intervention.

Fanny Cohen-Herlem - Auteure de «l'adoption d'enfants de cultures étrangères» - nous a fait partager son expérience. Rappelant les trois formes de filiation :

- ⇒ filiation biologique par le géniteur,
- ⇒ filiation domestique ou affective par celui qui aime et apporte l'affection,
- ⇒ et enfin filiation juridique par la généalogie, celui qui inscrit l'enfant dans sa lignée ;

Notre intervenante affirme que si l'enfant a le droit de connaître ses origines, il peut aussi en trouver dans l'histoire de son accueil.

L'enfant doit partager le passé de ses parents, savoir comment il a été désiré, souhaité, attendu et rêvé. Il faut lui répéter car à chaque âge, l'enfant interprète différemment selon sa maturité. Les enfants peuvent avoir un problème avec la ressemblance; outre la ressemblance physique, il faut lui faire remarquer les similitudes de caractère ou de comportement avec nous, ses parents.

Quand un enfant veut connaître sa vie avant d'arriver chez ses parents adoptifs, c'est qu'inconsciemment il veut savoir "comment on fait un bébé". L'explication arrange souvent l'enfant qui pense alors que ses parents n'ont pas de vie sexuelle et qu'ainsi ses parents auront plus de temps pour lui !,

L'enfant construit sa propre histoire grâce aux réponses que nous lui donnons, c'est pourquoi il ne faut pas hésiter à lui demander "et toi, comment imagines-tu ta vie avant nous?" Et ainsi on ne lui assénera pas des informations inutiles qu'il ne désire pas. On peut aussi lui raconter son histoire personnelle et ses propres ruptures et difficultés qui lui permettront de se sentir moins marginalisé. Toute vie comporte des cassures et des obstacles.

On doit se méfier du témoignage humain dans la répercussion des informations, ce témoignage est fragile parce que trop subjectif.

Les personnes extérieures à la famille risquent parfois par leur indiscretion, leurs questions du genre "oh comme il est mignon, d'où vient-il ?" de déstabiliser les enfants qui vivent et leur rappellent sans cesse leur différence.

Nous avons tous dans notre histoire, adopté ou non, des lacunes, elles n'empêchent pas de se construire, et bien souvent Fanny Cohen-Herlem nous dit que ce sont les parents qui valorisent trop les questions d'origine. A ce titre, il lui est apparu que la question des origines est plutôt une question de parents

et non d'enfants. Elle nous met en garde contre le racisme qui existe et que, nous parents, pouvons ne pas percevoir toujours mais que l'enfant vit souvent mal.

Quant aux crises d'adolescence, Fanny Cohen-Herlem nous rappelle qu'elles sont susceptibles de toucher tout autant les enfants adoptés que ceux qui ne le sont pas.

C'est le moment de couper le cordon et cela peut être parfois plus douloureux pour un enfant adopté car cela le renvoie à son abandon. Pour conclure, notre conférencière insiste sur la grande distinction entre les origines d'un enfant et sa filiation, le parent est bien celui qui aime, éduque et transmet.

A l'issue de son exposé, Fanny Cohen-Herlem a répondu aux questions des participants sur différents thèmes. En s'appuyant sur son expérience qu'elle illustre de différentes anecdotes, elle nous a fait part de ses observations au sujet ou non de la résilience :

- ⇒ pour qu'un enfant aille bien, il faut que ses parents aillent bien
- ⇒ une survalorisation des origines de l'enfant serait néfaste car l'enfant n'en demande pas tant.
- ⇒ l'estime et la connaissance du pays d'origine de l'enfant sont nécessaires pour faire la transition et qu'ainsi le changement de vie soit plus naturel.
- ⇒ en savoir beaucoup ou peu sur ses origines n'est pas le problème : la question est de savoir ce que l'enfant en fait, ce qui est peut être douloureux pour les parents car souvent ils ne le maîtrisent pas.
- ⇒ les rivalités entre des enfants adoptés ou non d'une même fratrie sont naturelles.
- ⇒ les parents adoptifs portent souvent en eux une culpabilité par rapport à l'adoption et par conséquent conséquence elle parasite la relation avec leurs enfants;
- ⇒ les parents doivent renvoyer à leurs enfants toute leur admiration afin qu'il se construise avec cette estime de soi si importante.



Bien évidemment, ensuite, nous avons fait un point sur la situation à Madagascar et partager une galette, certains ont eu la fève et y ont vu des signes prometteurs !!!

De l'avis général, ce fût une bonne journée où les parents ont pu se retrouver et échanger tandis que les enfants ont pu jouer, tout cela dans une bonne ambiance.

Aude Le Floch

Vice-Présidente en charge de l'Ile de France

CE ... ANNONCE ... ANNONCE ... ANNONCE ... ANNONCE ... ANNONCE ... ANNONCE ... AN

L'Afaenam se fait le relais via deux ses adhérents, Gildas Guillet et Catherine Durance de la création récente de l'association «**Aïna Enfance et Avenir**» (www.aina-enfance.org). Créée à la Réunion par Nathalie Gestin, maman d'une petite fille née au centre Henintsoa à Tana, l'association dont la vocation est d'aider le centre Henintsoa s'est fixée trois buts :

- ⇒ **améliorer la vie quotidienne des enfants du centre**
- ⇒ **aider à la scolarisation**
- ⇒ **construire des structures adaptées aux besoins de l'enfant.**

Gildas Guillet (gildas.guillet@yahoo.fr) et Catherine Durance (catherine.durance@wanadoo.fr) sont les représentants pour l'Ouest de la France métropolitaine d'«**Aïna Enfance et Avenir**».

COMMENT NOUS JOINDRE ?

9, rue de l'Oubangui - 44800 SAINT HERBLAIN

02 40 74 46 12
01 44 15 91 95
08 72 24 85 03

Les sites internet :

www.afaenam.org
<http://masf.free.fr>

Correspondants dans les régions :

Paris - IDF : 01 44 15 91 95 (Aude Le Floch)
Normandie : 02 33 01 18 68 (Jean-Paul Sebire)
Deux-sèvres : 05 49 70 85 75 (Claudine Potet)
Sud-Ouest : permanences téléphoniques
- 06 71 40 19 86 mercredi soir (Patrick & Béatrice Le Breton)
- 06 81 57 20 15 mardi soir (Laurent Viroles)
Languedoc-Roussillon : 04 66 80 15 85 (Isabelle Tessier)
Centre : 02 47 25 16 92 (José Grolleau)

En cas d'absence, nous vous remercions de renouveler votre appel. nous ne pouvons nous permettre de rappeler pour donner suite aux messages. Merci également d'éviter de téléphoner le dimanche.

CARNET DE BIENVENUE

Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée dans leur famille de :

Thibaut GRENINGUEY né le 17 juin 2003 arrivé le 24 novembre 2005

Maricka et Nicolas LEHAUT nés le 14 mars 1998 et le 4 décembre 1999 arrivés le 18 mars 2006

Pénélope VERY née le 16 juin 2004, arrivée le 11 mai 2006

Lyla Daena ROFFAT née le 1^{er} novembre 2003 et arrivée le 5 juin 2006

Jade-Soa LOIDREAU née le 16 octobre 2002 arrivée le 31 juillet 2006

Nous partageons également le bonheur des familles accueillant des enfants nés ailleurs qu'à Madagascar :

Lison MADOUÏ-REBER, née le 12 mai 2006 et arrivée début octobre 2006

Constance PELÉ, née en Ethiopie le 04 août 2005 et arrivée le 9 décembre 2006

Constance est la fille d'un membre du Conseil d'Administration de l'Afaenam

RÉACTION DU MASF AU PROCÈS DE BOBIGNY

Depuis le lundi 22 janvier, l'affaire de la vente des bébés bulgares est jugée au tribunal correctionnel de Bobigny. Trafiquants bulgares, intermédiaires entre mères biologiques et mères acheteuses et adultes ayant élevé les enfants qui ont fait l'objet d'un trafic entre 2001 et 2005 se succèdent à la barre. Cette affaire, un fait-divers, relève de la justice pénale. A l'occasion de la couverture par la presse écrite, audio, ou audiovisuelle, le terme de "parents adoptifs" pour désigner les parents qui ont acheté les nourrissons est parfois utilisé. A tort. Dans un souci de respect des parents adoptifs qui suivent une procédure légale parfois longue et dans les termes de la loi, pour une plus grande justesse dans l'information et afin de ne pas créer de doute autour de procédures d'adoption qui n'ont rien à voir avec ce fait-divers, le MASF a jugé utile d'apporter les précisions suivantes : Toute adoption en France commence par un agrément, délivré par le Conseil Général du département de résidence des futurs parents. Une fois cet agrément délivré, les postulants à l'adoption peuvent entamer des démarches d'adoption. Si les lois des différents pays d'origine des enfants peuvent varier, cette procédure rentre toujours dans un cadre légal passant par la MAI (...) ou par l'AFA (...), pour les enfants venant de l'étranger, ou par les services de l'ASE (...) dans le cas d'enfants confiés à l'adoption en France. Dans le cas du trafic d'enfants de bébés bulgares, il n'a jamais été question d'adoption. Pas même d'adoption frauduleuse. Il s'agit d'une vente d'enfants. Aucun agrément n'a été délivré aux adultes qui ont élevé ces enfants. En espérant que cette précision permettra de ne plus voir désigner les adultes élevant ces enfants sous le qualificatif d'adoptants, nous restons à votre entière disposition pour toute question relative à l'adoption en France ou à l'étranger.

Bulletin d'Adhésion

Je souhaite recevoir le Gazety Kely et être informé des rencontres de l'AFAENAM en :

Adhérent à l'AFAENAM et je joins 30 € pour l'adhésion annuelle (une adhésion par famille)

Soutenant l'action de l'AFAENAM et je joins un chèque de €

A retourner à :

(ATTENTION NOUVELLE ADRESSE)

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Fax : _____

Email : _____

Le/...../..... Signature

AFAENAM
28 Chemin de Boisbonnière
44300 Nantes

www.afaenam.org

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'AFAENAM. Conformément à la loi du 6/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pou exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.